



CENTRE GOUVERNEMENTAL
DE CYBERDÉFENSE

SI-02(06)

Retrait des versions antérieures des logiciels et des micrologiciels

Juill. 2026



Intégrité des systèmes et des données

System and Information Integrity

SI-02(06) – Retrait des versions antérieures des logiciels et des micrologiciels (-F-)

Énoncés :

Supprimer les versions antérieures de [\[Affectation : éléments logiciels et micrologiciels définis par l'organisation\]](#) une fois qu'une version mise à jour a été installée.

Paramètres :

toutes composantes logiciels et micrologiciels

Responsable : OP

Discussion :

Les versions antérieures des logiciels ou des micrologiciels qui ne sont pas supprimées des systèmes après l'installation des mises à jour peuvent être exploitées par des adversaires. Certains produits peuvent supprimer automatiquement les versions antérieures des logiciels et des micrologiciels sur le système.